Image not found or type unknown

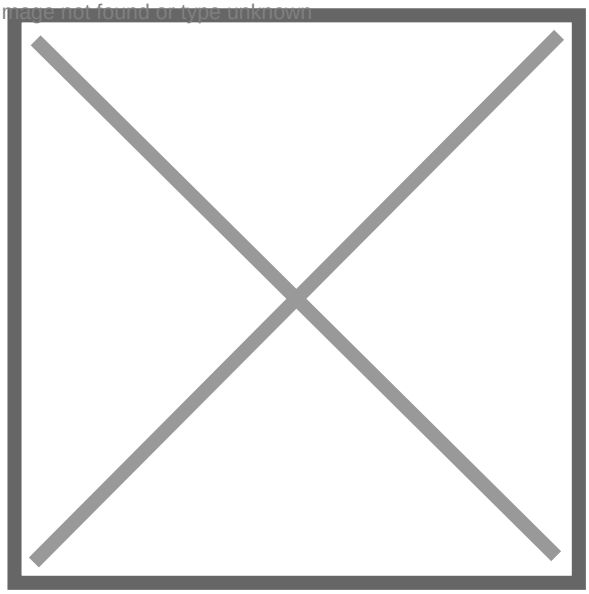

Mon avocat ne veut pas me donner le nom du juge pour lui ecrire

Par **Chahrazade**, le **23/07/2014** à **13:35**

Bonjour,
Je suis divorcee depuis 9ans, ma fille habite avec moi jusqu au jour ou j ai pris un avocat pour que le papa signe l autorisation de sortie pour aller a l etranger.
Je ne sais pas ce que l avocat a donner comme papiers, je lui ecris et donne tous ce qu il a besoin comme reponse a ce que mon ex a demande mais il ne les a jamais expose devant le juge, est reste muet a me regarder. Par contre mon ex qui etait sans avocat avait tout preparer papier email declaration.....sans objection de mon avocat.
Bref, depuis 4 semaines je demande a mon avocat de me donner le nom du juge pour que je puisse lui ecrire et refaire une relance de dossier toute seule car je n ai plus le moyen de lui payer.
Mon avocat refuse de me donner le nom de juge et me dit je vais l avoir quand j aurais le jugement. Alors il sait que ma situation est urgente.

Ma qustion:
est est ce que j ai le droit de savoir le nom de juge ?
Est ce j ai le droit d avoir une copie de tout ce que mon ex a donner au juge comme email qui ne contiennent pas mon nom comme expediteur ?
Est ce je peux reclamer a mon avocat qu est ce qu il a donner au juge comme dossier?
Si l avocat ne doit pas donner ses renseignement ou dois-je les demander ?

Par **aguesseau**, le **23/07/2014** à **17:43**

bjr,
vous n'avez pas à connaître le nom du juge qui s'occupe de votre affaire.
vous pouvez toujours faire appel de la décision du juge.
si vous n'êtes pas satisfaite de votre avocat, vous pouvez écrire en exposant les faits à son bâtonnier.
cdt

Par **Chahrazade**, le **04/08/2014** à **16:38**

Merci pour votre reponse, je n ai pas encore ecrit au batonnier...je ne sais pas comment faire..en fait j ai beaucoup de pbl en ce moment. Pouvez vous svp m expliquer ce que mon avocat veut dire par ca en fait j ai Appelle son cabinet vous ne pouvez pas le croire la secretaire m a crie au telephone et m a racroche au nez....en ce moment tout me va de travers...voici ce qu il ma ecrit
J'attire votre attention sur le fait que ce jugement est exécutoire mais que pour être exécuté de manière forcée il faut le signifier par le biais d'un huissier de justice.
Cette signification fait courir le délai d'appel qui est de 15 jours à compter de l'acte de l'huissier.
J'imagine que Monsieur va faire procéder à cette signification, c'est son intérêt. Mais en même temps, comme il n'est pas assisté d'un avocat, je ne sais pas s'il aura le réflexe.
Je peux me rapprocher de lui si vous le souhaitez.
Merci
Cdl

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés